



Paris, le 11 mars 2021

Tant que dure la crise économique

CMA France appelle le Gouvernement à maintenir les aides en faveur de l'apprentissage qui ont démontré leur efficacité

Des décisions sur le prolongement des aides concernant les alternants et les apprentis doivent être annoncées en début de semaine prochaine. La ministre du Travail Elisabeth Borne a indiqué que deux hypothèses étaient sur la table :

- **hypothèse basse**, le dispositif s'arrête fin mai, avec un retour à la seule aide unique précédant la crise ;
- **l'hypothèse haute** serait de les prolonger à l'identique jusque fin mai, puis, entre mai et décembre d'exclure les bac +5 et de réduire l'aide à 4 000 euros pour les entreprises de plus de 250 salariés.

A ce sujet le Président de CMA France, Joël Fourny, a déclaré : **« nous souhaitons pour la rentrée 2021 que l'hypothèse haute soit retenue car nous avons pu voir l'impact positif de l'aide de 8 000 euros sur le recrutement de jeunes majeurs. Cela doit d'ailleurs nous amener à réfléchir aux suites à donner à ce dispositif une fois que la crise sera derrière nous ».**

Malgré une situation sanitaire et économique compliquée, 100 000 jeunes ont fait le choix en 2020 de suivre une formation en apprentissage dans les métiers de l'artisanat, soit + 4 % par rapport à 2019.

« Avec plus de 100 000 jeunes formés dans nos 136 CFA, en 2020, le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat a confirmé sa position de leader et d'expert de la formation par apprentissage. Nous avons désormais un seul objectif pour 2021 : faire au moins aussi bien et nous nous y employons au quotidien. Mais pour cela nous demandons le maintien des mesures qui ont fait leurs preuves et restent nécessaires tant que dure la crise » explique Joël Fourny, sachant que **« les dernières annonces de la Ministre semblent aller dans le bon sens ».**

L'apprentissage est aujourd'hui LA clé pour la réussite et l'insertion professionnelle des jeunes avec la garantie pour eux, en outre, d'être rémunérés tout en acquérant des compétences professionnelles solides. Chaque année, environ 85 % des apprentis trouvent ainsi un emploi dans les 7 mois au sortir de leur formation.

CMA France défend quatre priorités :

- **Le prolongement des mesures incitatives auprès des chefs d'entreprises artisanales tant que dure la crise pour donner de la visibilité aux employeurs.** Ces aides sont, pour nos entreprises, un encouragement à continuer à transmettre leur savoir-faire et à former les artisans de demain. Et pour les apprentis, un coup de pouce pour leur embauche en apprentissage. Il n'est pas envisageable de les arrêter brutalement !
- **La pérennisation de la « prépa-apprentissage ».** Véritable passerelle vers l'apprentissage, ce dispositif qui permet aux jeunes de confirmer leurs choix d'orientation (notamment par des stages en entreprises), a accueilli 5 000 jeunes, souvent avec des difficultés sociales ou familiales importantes, dont 60% ont déjà signé un contrat d'apprentissage.

- **La mise en œuvre d'un système de transition.** Il est également nécessaire de travailler sur une progressivité de la baisse et que l'on ne revienne pas brutalement au niveau précédent, notamment pour ce qui concerne les aides à haute valeur sociale. La prime de 8 000 euros pour l'embauche d'apprentis majeurs a eu un impact particulièrement positif dans la plupart de nos CFA avec une augmentation de 20% de leur nombre.
- **Encourager les CFA à développer des modalités de formation qui permettent de faire face aux aléas de la crise sanitaire et économique.** Au cours de l'année qui vient de s'écouler, les apprentis n'ont pas toujours pu se rendre au CFA ou en entreprise. Nous avons su trouver des solutions pour nous adapter à cette situation. Il est indispensable que nous réfléchissions aussi aux moyens de renforcer l'agilité pédagogique des CFA, par des appels à l'expérimentation portés par les pouvoirs publics (Etat, Régions) et par les OPCO.

« L'apprentissage est l'affaire de tous et la mobilisation de notre réseau va se poursuivre ! » Joël Fourny



Service Presse CMA France – presse@cma-france.fr



cma-france.fr